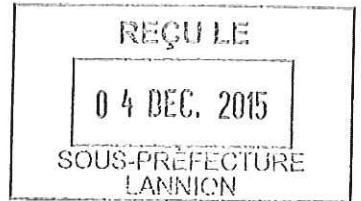


REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUGRAS



SEANCE DU 17/11/2015

Date de la convocation : 04/11/2015.

L'an deux mil quinze et le dix-sept du mois de novembre à 20H00, le Conseil Municipal de PLOUGRAS régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude QUENIAT Maire.

Nombre de membres en exercice : 11. Présents : 10. Votants : 10.

Présents : Mr Jean-Claude QUENIAT (Maire), Mr David LIRZIN, Mme Valérie LE RAZER et Mr Thierry CALLAREC (Adjoints), Mme Nicole FICOT, Mme Nadine GOASDOUE, Mme Catherine OMNES, Mme Christelle ROLLAND, Mr Didier LE GUEN et Mr Fernando TEIXEIRA.

Ont donné pouvoir : /. Absents : /. Excusés : Mr Francis MORELLEC. Secrétaire de séance : Mr David LIRZIN.

Résultat du vote : 9 pour et 1 abstention.

**OBJET : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) DES COTES D'ARMOR**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la fusion de LTC, la Communauté de Communes du Haut-Trégor et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux. Le conseil communautaire a formulé un avis favorable le 10/11/2015. Toutefois les communes de la Communauté de Communes du Haut-Trégor et de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux doivent également se prononcer. Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL FORMULE un avis favorable.

Fait et délibéré les jours mois et an que de dessus

Au registre sont les signatures

Mr Jean-Claude QUENIAT

Maire de PLOUGRAS



